

# COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

(Ligue des Echecs du Grand Est)

Agréé « Jeunesse et Sport » et « Conseil Départemental du Bas-Rhin »



Correspondant

JACQUOT Adrien

Président du CEBR

11 rue des Murs

67700 SAVERNE

Tél : 07 85 93 96 06

Email: [president@echecs67.com](mailto:president@echecs67.com)

## REGLEMENT FINANCIER DU COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

Année 2022

### Compétitions du CEBR

#### Individuel du Bas-Rhin

Le club accueillant récolte les montants des inscriptions auprès des participants et assure le règlement des indemnités de l'arbitre.

Le CEBR finance la remise des prix. Le montant des inscriptions est déduit de l'aide d'accueil (voir barème 2022).

#### Autres compétitions

Le règlement des montants de participation sont à payer par les clubs à la réception du bilan par semestre (janvier-juin et juillet-décembre). Le CEBR ne récolte pas directement les montants individuels qui sont à collecter par les clubs auprès de leurs joueurs respectifs.

Le CEBR assure la prise en charge des indemnités d'arbitrage et verse une aide pour l'accueil (voir barème 2022). Il doit être en copie lors de l'envoi du rapport d'arbitrage à la fédération.

### Compétitions des clubs

Afin de soutenir les clubs bas-rhinois organisateurs de tournois, le CEBR verse une aide en fonction du barème 2022. L'aide est automatique à partir du moment où elle remplit les critères.

## Matériel

Le CEBR propose des blocs de 500 feuilles de partie au tarif de 31,00€. A commander auprès du responsable du matériel. Le paiement se fera à réception du bilan.

Le CEBR met à disposition des clubs du matériel pour organiser les compétitions (tournois rapides, opens). Le club empruntant à l'entière responsabilité du matériel qui lui est confié pendant la durée de prise en charge. La demande d'emprunt doit être complète ou sera considérée comme nulle.

### Coût de l'emprunt de matériel pour l'année 2022

Délai entre la demande et la date de l'événement :

> 8 semaines :	0€
> 4 semaines :	30€
> 2 semaines :	60€
< 2 semaines :	100€ + frais de déplacement si nécessaire.

### Aide à la participation aux Championnats de France Jeunes

Chaque année, le Comité Départemental verse une aide aux clubs à destination des participants aux Championnats de France Jeunes. Elle est décidée à l'issue des Championnats d'Alsace.

## Pôle Espoir

Le CEBR organise des groupes de formation Pôle Espoir de joueurs sélectionnés encadrés par des entraîneurs locaux qui en font la demande, à un taux horaire de formation fixe de 36€ TTC sur facture et présentation d'un bilan pédagogique.

## Versements

Afin de procéder au versement des sommes dues par le CEBR, il est demandé à chaque club, arbitre ou prestataire de fournir des coordonnées complètes et un RIB à jour.

Le Président du CEBR.